

---

---

# SESSION DE CANCUN DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Cancún (Mexique), 9 et 12 septembre 2003

---

---

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec l'appui du Parlement mexicain

Point 5a) de l'ordre du jour provisoire

## COMMERCE AGRICOLE ET REDUCTION DES SUBVENTIONS

*Rapport présenté par M. Kharabela Swain (Inde)*

---

---

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction .....	1 - 5
II. La Déclaration ministérielle de Doha .....	6
III. Problèmes et questions essentielles .....	7 - 23
L'accès aux marchés .....	8 - 14
Concurrence à l'exportation .....	15 - 18
Soutien interne .....	19 - 23
IV. Les points de vue .....	24 - 36
V. Préoccupations autres que d'ordre commercial .....	37
VI. Conclusion.....	38

---

---

### **I. Introduction**

1. L'agriculture est le moyen de subsistance de plus de deux tiers de la population mondiale. Pour toutes ces personnes, l'agriculture est un moteur clé de croissance économique et sociale. C'est le pilier des pays en développement, qui maintient le tissu social et économique.

2. Dans plusieurs pays en développement, d'Asie, d'Afrique et d'autres parties du monde, la majorité de la population dépend très fortement de l'agriculture. Plus de 50% de la population des pays en développement dépend de l'agriculture pour subsister. Le rapport de 1998 sur le commerce et le développement de la CNUCED indiquait qu'en 1990, la part de l'agriculture dans la main d'œuvre des pays à faibles revenus atteignait 74,4% en Afrique occidentale et 78,5% en Afrique orientale et méridionale. La situation est similaire en Inde et dans plusieurs régions d'Asie.

3. Bien que l'agriculture emploie un pourcentage aussi important de la population, la contribution de ces personnes au produit intérieur brut est relativement faible, ce qui dénote une faible productivité et un rapport défavorable des termes de l'échange international. Le manque d'infrastructures adéquates dans les pays en développement pour traiter, entreposer et transporter les produits agricoles, et le fait que les capitaux ne soient pas disponibles à des taux d'intérêt raisonnables, ajoutent encore au fardeau des agriculteurs. L'inadéquation des installations de traitement et le manque de services de recherche et développement ne font qu'empirer la situation.

4. La commercialisation constitue toujours un handicap majeur, d'autant plus que la plupart des agriculteurs sont petits et marginaux et disposent de ressources financières très limitées en attendant des prix meilleurs, malgré les réserves accumulées.

5. Pourtant les pays développés ont investi énormément d'argent pour préserver leur agriculture qui n'emploie que 3 à 4% de leur population.

## II. La Déclaration ministérielle de Doha

6. Comme on pouvait s'y attendre, la Déclaration de Doha stipule dans ses paragraphes 13 et 14 :

"(13) (...) Nous rappelons l'objectif à long terme mentionné dans l'Accord, qui est d'établir un système de commerce équitable, axé sur le marché au moyen d'un programme de réforme fondamentale comprenant des règles renforcées et des engagements spécifiques concernant le soutien et la protection afin de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir. Nous réaffirmons notre adhésion à ce programme. Faisant fond sur les travaux accomplis à ce jour et sans préjuger du résultat des négociations, nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Nous prenons note des considérations autres que d'ordre commercial reflétées dans les propositions de négociation présentées par les Membres et confirmons que les considérations autres que d'ordre commercial seront prises en compte dans les négociations comme il est prévu dans l'Accord sur l'agriculture."

"(14) Les modalités pour les nouveaux engagements, y compris les dispositions pour le traitement spécial et différencié, seront établies au plus tard le 31 mars 2003. (...)"

## III. Problèmes et questions essentiels

7. Le Comité de l'agriculture organise régulièrement des réunions pour s'attaquer aux principales préoccupations exprimées dans cette Déclaration, et notamment à ce qu'on appelle les trois piliers de l'Accord sur l'agriculture : l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation et le soutien interne. D'après la Déclaration, le traitement spécial et différencié fait partie intégrante de tous les éléments des négociations, et les préoccupations autres que d'ordre commercial sont aussi prises en considération.

### L'accès aux marchés

8. En ce qui concerne l'accès aux marchés, les questions sont les suivantes : quelles modalités utiliser pour la réduction des droits de douane et par quels autres moyens améliorer les possibilités d'accès aux marchés par des engagements d'accès relatifs aux contingents tarifaires? Il y a d'autres questions liées à cela, comme l'administration des contingents tarifaires et les sauvegardes spéciales, ainsi que des questions liées à certaines préoccupations autres que d'ordre commercial et au traitement spécial et différencié, en rapport avec la négociation d'engagements et de règles d'accès supplémentaires.

9. En ce qui concerne la formule de réduction des droits de douane, beaucoup de pays mentionnent la nécessité de s'attaquer aux crêtes et à la progressivité tarifaires. Beaucoup soutiennent l'utilisation de la formule de réduction moyenne flexible et simple utilisée à l'Uruguay Round, c'est à dire un objectif de réduction moyenne de 36% avec un minimum de 15% de réduction pour les pays en développement.

10. Un autre groupe de pays soutient une autre formule de type suisse qui donne lieu à une harmonisation des droits de douane des pays développés. Cette formule fixe le maximum pour tout article de droit de douane à 25% ad valorem à la fin de la période de mise en œuvre.

11. Pour arriver à un compromis entre ces deux points de vue, une formule en faveur d'une réduction moyenne progressive simple a été retenue. Le principe qui sous-tend cette formule est le suivant : "plus le droit de douane est élevé, plus le taux moyen de réduction nécessaire est élevé". Bien sûr, pour chacune de ces options, le traitement spécial et différencié s'applique généralement sous forme d'objectifs de réduction tarifaires plus bas et d'une période de mise en œuvre plus longue.

12. Beaucoup de pays en développement recherchent le maximum de flexibilité dans certains domaines pour répondre à leurs préoccupations concernant la sécurité alimentaire, le développement rural et la sécurité des moyens de subsistance. A cet égard, un nombre important de pays en développement ont accueilli favorablement l'introduction du concept de produits spéciaux (PS) qui auraient droit à des taux de réduction sensiblement plus bas. Cependant, beaucoup de pays en développement voudraient que ces produits soient totalement exemptés d'engagements sur la réduction.

13. D'autres pays en développement ont exprimé leurs préoccupations concernant les implications de ce concept pour le commerce sud-sud. Certains pays développés et en développement ont aussi exprimé leur préoccupation sur le fait que cela pourrait créer une lacune importante et ont souligné qu'il est nécessaire d'améliorer réellement l'accès aux marchés.

#### *Produits spéciaux*

14. Ici intervient la question de la manière dont les produits des pays en développement devraient être classés dans la catégorie "PS" et de savoir si cela doit se faire par le biais de l'auto-déclaration ou par celui de critères objectifs devant être précisés.

### **Concurrence à l'exportation**

15. La Déclaration ministérielle de Doha visait à des "réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif". Pour réaliser cet objectif, les questions des subventions à l'exportation, des crédits à l'exportation, de l'aide alimentaire et des entreprises commerciales publiques d'exportation doivent être traitées.

#### *Subventions à l'exportation*

16. Dans le cas des subventions à l'exportation, les modalités afférentes concernant l'objectif exprimé en termes quantitatifs, la période et le profil de mise en œuvre, ainsi que les traitements spéciaux et différenciés, doivent être déterminées.

#### *Aide alimentaire*

17. Il y a deux points de vue divergents sur cette question : l'aide alimentaire doit-elle être déclenchée uniquement sur la base d'appels faits par les organismes spécialisés des Nations Unies, ou sur celle d'un concept plus large? Il y a aussi des divergences sur les questions de l'aide alimentaire, à d'autres fins et pour savoir s'il faut fournir l'aide humanitaire exclusivement et intégralement à titre de don.

#### *Restrictions et taxes à l'exportation*

18. Un certain nombre de pays appellent à l'interdiction ou à la réduction/élimination progressive des restrictions et des taxes à l'exportation, tandis que d'autres sont en désaccord avec cette proposition.

### **Soutien interne**

19. Ce domaine reste un sujet de désaccord majeur, quand le débat porte sur la proposition de réduire de 50% des versements de la catégorie bleue ou d'inclure les versements de cette catégorie dans les MGS et sur les modalités S et D respectives. Il y a également une proposition de réduire de 60% le soutien de la catégorie ambre (40% pour les pays en développement) et de plafonner le soutien par produit de la catégorie ambre. Les alternatives à ces deux propositions concernent la profondeur de la réforme exprimée en termes quantitatifs, la période de mise en œuvre et les modalités correspondantes sous traitement S et D.

20. En ce qui concerne la catégorie verte, un certain nombre de pays participants ont proposé de nouvelles règles de discipline strictes, notamment un plafonnement des versements de la catégorie verte ou l'élimination de certaines formes de versements directs aux producteurs. Beaucoup d'autres sont pour l'exclusion totale de la disposition concernant la catégorie verte afin de réduire sensiblement le soutien national qui a des effets de distorsion des échanges, comme il a été énoncé dans le mandat de Doha.

#### *Pays les moins avancés*

21. Les pays les moins avancés demandent qu'on ne les oblige pas à prendre des engagements de réduction. Ils demandent aussi que les pays développés fournissent un accès à leurs marchés exempt de droits de douane et de contingents tarifaires pour toutes les importations des pays les moins avancés.

#### *Membres récents*

22. Il faut savoir ici si les membres récents doivent bénéficier d'une flexibilité particulière et si cette flexibilité doit prendre la forme d'une période plus longue pour mettre en œuvre les engagements de réduction. Ces pays proposent aussi d'avoir une flexibilité large dans les domaines de l'accès aux marchés et du soutien interne.

#### *Certains autres groupes*

23. Il y a une autre question : les autres groupes, comme les petits Etats insulaires en développement, d'autres groupes de pays en développement vulnérables et les pays en transition économique doivent-ils bénéficier d'une flexibilité particulière ?

## **IV. Les points de vue**

#### *Le monde développé*

24. D'une manière générale, les points de vue sont très nettement divisés en ce qui concerne l'agriculture. Les pays développés, qui sont les gros exportateurs de produits agricoles, veulent avoir accès à des marchés nouveaux et plus importants, car ils pensent qu'au-delà d'un certain seuil, ils ne pourront plus développer leur commerce agricole à l'intérieur des pays industrialisés. Cependant, les barrières douanières élevées instituées par les pays en développement, comme l'Inde, sont le principal obstacle à l'expansion de leur accès aux marchés. C'est pourquoi ils insistent vivement pour que les droits de douanes consolidés de ces pays, qui sont effectivement élevés, soient réduits considérablement.

#### *Le monde en développement*

25. Le point de vue sus-mentionné des pays développés sur l'agriculture n'est pas partagé par le monde en développement, qui considère qu'il incarne une approche trop mercantile. Alors que l'agriculture est traitée comme une industrie par quelques pays, pour la majorité des pays du monde c'est un mode de vie, une question de subsistance et de survie.

26. Les pays en développement pensent que le niveau d'ambition du pilier de l'accès aux marchés est sensiblement plus haut que le soutien interne et la concurrence à l'exportation, ce qui crée un déséquilibre. Ils disent que la manière dont diverses catégories de réduction des droits de douane a été mise en place impose aussi une charge disproportionnée aux pays en développement. Le niveau d'ambition dans ce domaine doit donc être considérablement revu à la baisse avant qu'on puisse parvenir à toute espèce d'accord.

27. Depuis le début des négociations, beaucoup de pays en développement ont renforcé leur soutien au processus de réformes du secteur agricole, en pensant que des réductions importantes du soutien national et des subventions à l'exportation rétabliraient l'égalité des chances.

28. Pourtant, dans de nombreux pays, le soutien par produit en proportion de la valeur de la production atteint 56,3% pour le sucre, 53,9% pour le coton, 48,7% pour la laine, 42,1% pour l'huile de tournesol, 36% pour les arachides, 35% pour le riz, 23% pour la canne à sucre, et il atteint même 40% pour les produits laitiers.

29. En exploitant les flexibilités existantes, les principaux pays développés exportateurs de certaines denrées ont augmenté le soutien de plusieurs points de pourcentage. Cela signifie qu'ils exportent leurs produits à des prix qui sont de 25 à 75% inférieurs à leurs coûts mêmes de production, sans enfreindre aucune des règles de discipline de l'OMC.

30. Cela crée dans le processus de libéralisation des déséquilibres caractérisés par une ouverture unilatérale des marchés de la part des pays en développement, tandis que les principaux pays développés ont recours à des mesures qui ont des effets de distorsion des échanges, comme le soutien interne, les subventions à l'exportation, les crédits à l'exportation... Cela se fait contre l'intérêt d'un grand nombre de pays en développement qui se voient ainsi privés du seul moyen de protéger leurs agriculteurs de la concurrence déloyale, y compris dans leurs marchés intérieurs.

31. Selon un autre argument des pays en développement, l'accès aux marchés ne peut pas être défini uniquement en termes de droits de douane. L'accès aux marchés dépend de toute une série de facteurs, y compris des obstacles non tarifaires en tous genres, des restrictions d'initiatives, notamment des contingents tarifaires et de leur administration, des mesures SPS, OTC et du degré de subventions et de soutien interne aux produits agricoles dans les pays développés.

32. Les articles XXVIII bis et XXXVI du GATT énumèrent clairement les facteurs qui doivent être gardés à l'esprit lors des négociations sur les niveaux de droits de douane des pays en développement. Parmi ces facteurs on trouve le concept d'une "réciprocité qui n'est pas totale" et aussi une prise en compte des besoins de développement, de financement et commerciaux des pays en développement et de leurs besoins en revenus.

33. Des pays comme l'Inde et la Chine représentent un tiers de la population mondiale. Ces pays ont des zones climatiques diverses et ils produisent tout ce que l'on peut imaginer, alors que cent pays de l'OMC n'ont même pas cinq millions d'habitants.

34. Cela signifie qu'un très grand nombre d'agriculteurs doit être protégé. Et pourtant, dans ces pays, les versements aux agriculteurs de la catégorie bleue ou aux agriculteurs aux revenus découplés ne peuvent être effectués, et ce n'est que grâce à la stabilité des prix que les agriculteurs gagnent leur vie. Or si les droits de douane sont ouverts, ils ne pourront peut-être plus bénéficier de cet avantage.

35. C'est pourquoi ils demandent que les droits de douane ne soient pas réduits tant que les distorsions ne seront pas éliminées.

*PS et MSS*

36. Les pays en développement veulent une catégorie de produits spéciaux et des mesures de sauvegarde spéciales pour les produits agricoles qui pourraient être traités comme mesures S et D. Ils veulent déclarer certains

produits agricoles individuels comme faisant partie de la catégorie PS pour pouvoir imposer un droit de protection spécial sur leur importation.

#### **V. Préoccupations autres que d'ordre commercial**

37. Alors qu'il y a un accord sur les questions d'indications géographiques, les mesures environnementales et le bien-être des animaux, ainsi que les mesures autres que d'ordre commercial sont vivement contestées. Ce sont les nations européennes qui soulèvent ces questions, et les nations en développement considèrent que ces mesures ont un effet commercialement déprimant.

#### **VI. Conclusion**

38. Il faudrait une adhésion à la forme et à l'esprit de la Déclaration ministérielle de Doha. Alors que l'objectif principal du prochain cycle de négociations à Cancún doit être l'élimination progressive des subventions et du soutien à l'exportation qui ont des effets de distorsion des échanges, il faudrait que le processus de réduction des droits de douane soit également harmonieux et progressif, pour donner la possibilité aux pays en développement d'assurer leur croissance, afin de rétablir l'égalité des chances pour l'avenir.